

**Département
Des ARDENNES**

=====

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 44**

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 11.06.2025
Convocation faite
Le 28.05.2025**

**Délibération
N°2025-06-128**

**Convention
de cofinancement du poste
d'Intervenant Social
en Gendarmerie (annexe)**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 03 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le mardi trois juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE (à partir du point n°2025-06-103), Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Hervé FRANCOTTE (jusqu'à l'approbation du compte-rendu du 19 mars 2025), Richard DEBOWSKI (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), André ESCOBAR (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M^{me} Magali CAPLET (pouvoir à M^{me} Liliane PASSEFORT), MM. Eric GUERINY, Antoine DI CARLO (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), Jean GUION, M^{mes} Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu les délibérations n°2018-10-207 du 31 octobre 2018 et n°2019-04-100 du 23 avril 2019, la Communauté, en partenariat avec la Gendarmerie Nationale, ainsi que les Communautés de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne, des Crêtes Préardennaises et Ardennes Thiérache acceptant de porter le poste d'Intervenant Social en Gendarmerie (ISG) sur le ressort territorial de la Compagnie de REVIN depuis novembre 2018, cofinancé par les 4 EPCI concernés,

Considérant l'intérêt social de ce dispositif, les bilans d'activités annuels démontrant une activité soutenue, sur l'ensemble des interco partenaires avec une forte augmentation des interventions des gendarmes en matière de violences intra-familiales,

Considérant le départ de l'agent précédemment nommé sur ce poste par voie contractuelle depuis novembre 2018, afin de suivre son conjoint, muté outre-mer.

Considérant la défection de la Communauté de communes d'Ardennes Thiérache, et, de ce fait, la nécessité de modifier le territoire d'intervention ainsi que la répartition du reste à charge dans la convention de cofinancement,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** la convention de cofinancement du poste d'Intervenant Social en Gendarmerie, ci-annexée,

* **autorise** le Président à la signer.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

